

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 765

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 28

Rédiger ainsi l'alinéa 24 :

« Les mêmes deux premiers alinéas s'appliquent également lorsque le médecin prend plusieurs mesures dont la durée cumulée pendant une période de quinze jours atteint les durées prévues par ces dispositions. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.